

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

March 31, 2022

Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
Variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-14
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	15
Annexe B - Détails supplémentaires des charges	16-18
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	19

Responsabilité de la direction sur les états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminée avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base trimestrielle et les états financiers vérifiés externes à chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, White Perkins Associates, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et exprime leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres du comité de vérification du Conseil scolaire acadien provinciale, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provinciale

Janine Saulnier, MBA
Directrice des finances

Renaud d'Entremont, CPA, CA
Coordonnateur des finances

le 25 juin 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada
le 25 juin 2022

White Perkins Associates

Comptables professionnels agréés

Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars

2022

2021

Actifs financiers

Encaisse

Encaisse	11,034,487 \$	9,076,065 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1,472,200	1,339,034

Sommes à recevoir

Province de la Nouvelle-Écosse	15,321,773	17,660,959
Gouvernement du Canada	1,481,416	3,798,443
Autres	781,849	175,671

Total des actifs financiers

	<u>30,091,725 \$</u>	<u>32,050,172 \$</u>
--	----------------------	----------------------

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	3,619,896 \$	4,895,623 \$
-------------------------------	--------------	--------------

Sommes à payer

Province de la Nouvelle-Écosse	8,033	17,899
Gouvernement du Canada	876,126	871,786
Municipalités	28,890	95,961
Autres	217,221	173,574

Charges à payer

	2,628,483	2,440,623
--	-----------	-----------

Avantages postérieurs (Note 5)

	9,583,612	9,588,368
--	-----------	-----------

Revenus reportés

	8,838,225	9,283,371
--	-----------	-----------

Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite (Note 7)

	644,736	670,319
--	---------	---------

Total des passifs financiers

	<u>26,445,222</u>	<u>28,037,524</u>
--	-------------------	-------------------

Actifs financiers net

	<u>3,646,503</u>	<u>4,012,648</u>
--	------------------	------------------

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	449,588	475,251
----------------------------	---------	---------

Inventaires

	492,730	-
--	---------	---

Frais payés d'avance

	54,852	38,401
--	--------	--------

Total des actifs non financiers

	<u>997,170</u>	<u>513,652</u>
--	----------------	----------------

Excédent accumulé affecté – fonds générés par les écoles

	1,472,200	1,339,034
--	-----------	-----------

Excédent accumulé affecté - amortissement capital

	449,588	475,251
--	---------	---------

Excédent accumulé non affecté

	2,721,885	2,712,015
--	-----------	-----------

Excédent accumulé (Note 1)

	<u>4,643,673 \$</u>	<u>4,526,300 \$</u>
--	---------------------	---------------------

Engagements (Note 8)

Ratifié au nom du Conseil scolaire

_____ président

_____ membre du Conseil

4

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.



Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2022		2021
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	102,750,000 \$	104,125,124 \$	101,388,723 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	5,325,000	4,842,699	4,781,575
Allocations des conseils municipaux (Annexe A)	1,050,000	748,579	767,696
Autres revenus (Annexe A)	2,500,000	2,616,586	1,522,204
Total des revenus	111,625,000	112,332,988	108,460,198
Charges			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	500,000	433,125	558,238
Bureau de la direction général (Annexe B)	1,600,000	2,298,122	1,404,168
Services des finances (Annexe B)	850,000	784,509	733,453
Service de ressources humaines (Annexe B)	800,000	771,117	660,756
Services scolaires (Annexe B)	74,410,000	73,412,551	71,613,549
Service des opérations (Annexe B)	20,000,000	26,130,447	24,073,946
Init du CSAP (Annexe B)	1,550,000	1,335,224	1,244,973
Élaboration de programmes (Annexe B)	1,650,000	1,021,578	811,576
CPRP (Annexe B)	775,000	715,024	753,719
Programme de prématernelle (Annexe B)	7,990,000	3,774,605	3,198,849
Fonds générés par les écoles	1,500,000	1,539,313	1,369,439
Total des charges	111,625,000	112,215,615	106,422,666
Excédent lié aux activités		117,373	2,037,532
Excédent accumulé lié aux activités, au début de l'exercice		4,526,300	2,488,768
Excédent accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice		4,643,673 \$	4,526,300 \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2022	2021
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	4,012,648 \$	1,949,862 \$
Changements durant l'exercice		
Excédent annuel	117,373	2,037,532
Amortissement des immobilisations	25,663	28,091
Achat d'inventaires	(492,730)	-
Diminution des frais payés d'avance	(16,451)	(2,837)
Augmentation des actifs financiers net	(366,145)	2,062,786
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	3,646,503 \$	4,012,648 \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	117,373 \$	2,037,532 \$
Amortissement	25,663	28,091
Sommes à recevoir	4,050,036	(4,102,229)
Inventaires	(492,730)	-
Dépenses payées d'avance	(16,451)	(2,838)
Sommes à payer	(1,147,157)	2,567,930
Revenus reportés	(445,146)	2,360,135
	<u>2,091,588</u>	<u>2,888,621</u>
Augmentation de trésorerie	2,091,588	2,888,621
Encaisse, au début de l'exercice	10,415,099	7,526,478
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>12,506,687 \$</u>	<u>10,415,099 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, comme le stipule la Loi sur l'éducation avec 18 conseillers scolaires élus. Le Conseil fournit une gamme de services et programmes d'enseignement français langue première du niveau maternelle à 12e dans les écoles publiques de la Province de la Nouvelle-Écosse y inclut le programme prématernelle. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le Ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés tels qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères ont été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Conventions comptables (suite)

Charges

Les charges sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements, les créditeurs, et les montants liés aux personnes apparentées. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Conventions comptables (suite)

Excédent accumulé

L'excédent accumulé représente les actifs du Conseil moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé de l'excédent et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil.

Actifs non-financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique et logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et mis à la disposition des centres régionaux d'éducation et du Conseil sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des centres régionaux d'éducation et du Conseil.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

Les stocks représentent les montants dépensés en fournitures et autres consommables qui seront utilisés ou consommés au cours d'une période future. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une fois que les articles ont été expédiés aux écoles, ils sont passés en charges et ne sont pas considérés comme des stocks.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée pendant l'année fiscale 2021-2022 de 922 000 \$, (2020-2021 – 869 000 \$), avec la Banque canadienne impérial de commerce (CIBC). En date du 31 mars 2022, cette ligne de crédit était nul (2021 – nul). Cette ligne de crédit à un taux d'intérêt préférentiel moins 0,75% garantie par la province de la Nouvelle-Écosse.

10

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan sont incluses dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 415 446\$ (281 603 \$ en date du 31 mars 2021) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2022. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Avantages postérieurs à l'emploi

Congés de maladie accumulés

Les employés admissibles ont droit à un nombre prescrit de jours de congé de maladie pour utilisation pendant leur période d'emploi. La province de la Nouvelle-Écosse a préparé une estimation, basé d'une évaluation actuarielle, des congés de maladie accumulés pour le personnel enseignant et non enseignant de tous les centres régionaux d'éducation de la province et du Conseil et a assumé la responsabilité du financement de ce passif.

Les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser dans leurs états financiers respectifs le passif et le recouvrement compensatoire de la province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que les modifications annuelles du nombre accumulé de congés de maladie pour le personnel enseignant et non enseignant.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Le montant inclus pour les congés de maladie cumulés des enseignants:	8,763,603 \$	8,861,164 \$
Le montant inclus pour les congés de maladie cumulés des non-enseignants:	820,009 \$	727,204 \$
	<u>9,583,612 \$</u>	<u>9,588,368 \$</u>

6. Transaction non allouée

Le CSAP utilise des écoles appartenant à la province ou des écoles que la province a loué. La province ne facture pas le loyer de ces écoles au Conseil scolaire acadien provincial. En raison de difficulté à déterminer leur juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Cette année le Conseil a aussi loué une école pour un montant nominal par année. En raison de difficulté à déterminer la juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Régime de retraite

Indemnités de départ

Les employés admissibles reçoivent une indemnité de départ à la fin d'emploi, lorsqu'ils ont droit à une pension acquise, en vertu des contrats entre les syndicats et le Conseil scolaire acadien provincial et ses prédécesseurs. Les contrats prescrivent les formules utilisées dans le calcul de l'attribution du service ainsi que la période sur laquelle le paiement doit être effectué. L'admissibilité est gelé au 1 avril 2015.

La province de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité du paiement des indemnités de départ aux employés qualifiés, mais les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser le passif projeté à l'égard de ces primes pour services rendus. Le passif prévu est compensé par une créance correspondante de la province. Le montant du passif prévu a été déterminé par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, sur la base d'une évaluation actuarielle.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Le montant inclus pour les indemnité de départ des enseignants:	295,355 \$	307,907 \$
Le montant inclus pour les indemnité de départ des non-enseignants:	349,381 \$	362,412 \$
	<u>644,736 \$</u>	<u>670,319 \$</u>

8. Engagements

Service de transport

Le Conseil a renouvelé son contrat pour le service de transport jusqu'au 30 juin 2022. Le coût annualisé approximatif de ce contrat par année est le suivant:

2021-2022	6,512,543 \$
-----------	--------------

Le prix du contrat fluctuera en fonction de diverses dispositions de l'entente, y compris le nombre d'autobus scolaires et les prix du carburant, ainsi que les variations de l'indice des prix à la consommation.

Programme pré-maternelle

Le Conseil a conclu des contrats annuel pour des services du programme pré-maternelle jusqu'au 30 juin 2022. Le coût mensuel approximatif de ce contrat est le suivant:

Avril 2022	116,937 \$
Mai 2022	116,937 \$
Juin 2022	116,937 \$

Location

Le Conseil a un contrat prolongé pour la location du bureau central jusqu'à le 31 août 2027 et le bureau nord-est jusqu'au 31 mars 2025. Le coût annuel approximatif de ces contrats sont comme suit:

	<u>2022/2023</u>	<u>2023/2024</u>	<u>2024/2025</u>	<u>2025/2026</u>	<u>2026/2027</u>	<u>Total</u>
Bureau central:	288,392 \$	293,235 \$	293,235 \$	293,235 \$	293,235 \$	1,461,332 \$
Bureau nord-est:	98,400 \$	98,400 \$	98,400 \$	0 \$	0 \$	295,200 \$
	<u>386,792 \$</u>	<u>391,635 \$</u>	<u>391,635 \$</u>	<u>293,235 \$</u>	<u>293,235 \$</u>	<u>1,756,532 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Pandémie COVID-19

À la suite de l'écllosion de COVID-19 qui a été déclarée pandémie le 11 mars 2020, la province a fonctionné sous l'état d'urgence provincial du 22 mars 2020 au 21 mars 2022. Toutes les écoles publiques de la province ont été fermées à compter du 23 mars 2020, et un plan de continuité de l'apprentissage a été mis en place pour permettre l'apprentissage à domicile des élèves, qui est resté en vigueur pour le reste de l'année scolaire 2019-2020.

La Nouvelle-Écosse a élaboré le plan de retour à l'école pour l'année scolaire 2020-2021 et les élèves ont repris l'enseignement en classe en septembre 2020 selon divers protocoles, notamment l'utilisation intensive d'équipements de protection individuelle par le personnel et les élèves, un nettoyage amélioré et vérifications de la ventilation dans les écoles, et regroupement d'élèves. À compter du 28 avril 2021, toutes les écoles de la province ont de nouveau été temporairement fermées pour réduire la propagation de la COVID-19 dans la communauté. À ce moment-là, les élèves sont passés à l'apprentissage virtuel à domicile, comme prévu dans le plan de rentrée scolaire. La fermeture temporaire a pris fin le 3 juin 2021 et les élèves ont repris l'enseignement en classe pour le reste de l'année scolaire 2020-2021.

Les élèves sont retournés à l'école en septembre 2021 avec des mesures de santé publique de base en place et un plan provincial de retour à l'école mis à jour. Les écoles ont continué de suivre les protocoles de santé publique élaborés dans le cadre du plan de retour à l'école.

Les mesures de sécurité améliorées du plan de retour à l'école de la Nouvelle-Écosse ont eu des répercussions financières et opérationnelles au cours de l'exercice en cours. Cependant, le Conseil scolaire acadien provincial n'a rencontré aucun problème de trésorerie et a travaillé avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour s'assurer qu'un financement suffisant est disponible pour faire face aux coûts supplémentaires de la COVID-19 et poursuivre son activité.

10. Événement ultérieurs

En date du 25 mai 2022, suite à l'achèvement du protocole d'appel d'offres, le CSAP a signé une entente avec Autobus Transco (1988) Inc. pour fournir le service de transport au CSAP pour la région central ainsi que la région du nord (sauf l'école acadienne de Pomquet) et le centre scolaire de la Rive-Sud. Le terme initiale de l'entente débute le 1er juillet 2022 et termine le 30 juin 2027. La valeur approximatif de l'entente pour les 5 années scolaires est 35 679 189\$.

11. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2022, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 472 200 \$ (1 339 034 \$ en date du 31 mars 2021) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les charges générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Fonds générés par les écoles

	le 31 mars 2021 solde <u>d'ouverture</u>	<u>Additions</u>	<u>Déboursés</u>	le 31 mars 2022 <u></u>
Centre scolaire de la Rive-Sud	42,325 \$	25,128 \$	20,202 \$	47,251 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	20,539 \$	34,808 \$	39,182 \$	16,165 \$
École acadienne de Pomquet	30,871 \$	75,893 \$	73,159 \$	33,605 \$
École acadienne de Truro	86,255 \$	41,301 \$	55,012 \$	72,544 \$
École Beaubassin	28,444 \$	32,921 \$	36,131 \$	25,234 \$
École Beau-Port	75,730 \$	58,278 \$	58,900 \$	75,108 \$
École Belleville	38,619 \$	126,752 \$	116,531 \$	48,840 \$
École Bois-Joli	18,482 \$	13,012 \$	20,097 \$	11,397 \$
École des Beaux-Marais	79,622 \$	101,474 \$	53,858 \$	127,238 \$
École du Carrefour	33,311 \$	48,275 \$	30,714 \$	50,872 \$
École du Grand-Portage	15,609 \$	8,990 \$	7,025 \$	17,574 \$
École Joseph-Dugas	49,870 \$	74,093 \$	71,423 \$	52,539 \$
École Mer et Monde	97,548 \$	180,760 \$	126,324 \$	151,984 \$
École NDA	198,319 \$	111,774 \$	127,918 \$	182,175 \$
École Pubnico-Ouest	58,486 \$	60,349 \$	62,759 \$	56,077 \$
École Rose-des-Vents	32,867 \$	7,857 \$	8,724 \$	32,000 \$
École secondaire de Clare	100,273 \$	170,171 \$	156,424 \$	114,020 \$
École secondaire de Par-en-Bas	133,966 \$	197,000 \$	191,931 \$	139,035 \$
École secondaire du Sommet	92,340 \$	50,155 \$	46,647 \$	95,848 \$
École secondaire Mosaique	12,761 \$	100,939 \$	76,557 \$	37,143 \$
École Stella-Maris	82,837 \$	83,203 \$	94,583 \$	71,457 \$
École Wedgeport	9,961 \$	69,346 \$	65,212 \$	14,095 \$
	<u>1,339,034 \$</u>	<u>1,672,479 \$</u>	<u>1,539,313 \$</u>	<u>1,472,200 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2022

2021

	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Fonctionnement	79,231,200 \$	79,097,215 \$	68,476,355 \$
Affectés	12,717,000	13,431,003	19,063,170
Autres	10,801,800	8,118,994	9,666,669
Récupération - province N.-É.	-	3,477,912	4,182,529
	<u>102,750,000 \$</u>	<u>104,125,124 \$</u>	<u>101,388,723 \$</u>
Gouvernement du Canada			
Fonds minoritaires	150,000 \$	143,139 \$	162,810 \$
Projets, stratégies, autres	5,175,000	4,699,560	4,618,765
	<u>5,325,000 \$</u>	<u>4,842,699 \$</u>	<u>4,781,575 \$</u>
Allocation des conseils municipaux			
Affectés	1,050,000 \$	748,579 \$	767,696 \$
	<u>1,050,000 \$</u>	<u>748,579 \$</u>	<u>767,696 \$</u>
Autres revenus			
Générés par le Conseil	100,000 \$	213,817 \$	113,940 \$
Frais (recouvrement) de scolarité	50,000	21,485	-
Location	15,000	9,600	9,600
Intérêts	200,000	73,670	81,974
Remboursement – non gouvernemental	600,000	605,728	12,038
Dons	35,000	19,807	3,151
Fonds générés par les écoles	1,500,000	1,672,479	1,301,501
	<u>2,500,000 \$</u>	<u>2,616,586 \$</u>	<u>1,522,204 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2022

2021

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Avantages sociaux	24,501 \$	25,739 \$	23,485 \$
Déplacement & formation	112,263	26,063	37,878
Élections scolaires	-	1,071	169,412
Fournitures, matériaux & équipement	30,641	7,254	10,941
Honoraires & salaires	321,057	316,664	307,423
Services professionnels	11,538	56,334	9,099
	<u>500,000 \$</u>	<u>433,125 \$</u>	<u>558,238 \$</u>
Bureau de la direction général			
Avantages sociaux	75,759 \$	82,217 \$	68,198 \$
Déplacement & formation	111,206	64,448	17,060
Frais professionnels	247,149	950,478	222,326
Fournitures, matériaux & équipement	322,833	364,237	328,460
Salaires	843,053	836,742	768,124
	<u>1,600,000 \$</u>	<u>2,298,122 \$</u>	<u>1,404,168 \$</u>
Services des finances			
Avantages sociaux	126,792 \$	119,697 \$	113,976 \$
Déplacement & formation	16,708	7,986	6,119
Fournitures, matériaux & équipement	58,614	41,218	28,782
Salaires	605,159	580,814	538,978
Services professionnels	42,726	34,794	45,598
	<u>850,000 \$</u>	<u>784,509 \$</u>	<u>733,453 \$</u>
Services de ressources humaines			
Avantages sociaux	90,786 \$	100,161 \$	83,696 \$
Déplacement & formation	80,402	38,746	41,878
Fournitures, matériaux & équipement	114,133	122,813	102,146
Salaires	514,679	509,397	433,036
	<u>800,000 \$</u>	<u>771,117 \$</u>	<u>660,756 \$</u>
Services scolaires - écoles			
Avantages sociaux	13,398,492 \$	13,168,440 \$	12,755,575 \$
Déplacement & formation	1,095,027	817,745	466,793
Fournitures, matériaux & équipement	4,316,129	4,989,014	6,514,078
Salaires	55,524,206	54,318,305	51,820,755
Services professionnels	76,146	119,047	56,348
	<u>74,410,000 \$</u>	<u>73,412,551 \$</u>	<u>71,613,549 \$</u>
Opérations - admin			
Avantages sociaux	96,505 \$	125,670 \$	91,724 \$
Déplacement & formation	41,118	51,679	38,459
Fournitures, matériaux & équipement	19,768	12,245	19,137
Salaires	492,609	586,786	466,708
	<u>650,000 \$</u>	<u>776,380 \$</u>	<u>616,028 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2022

2021

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
Opérations - maintien			
Amortissement	22,725 \$	23,446 \$	24,680 \$
Avantages sociaux	478,608	520,965	531,782
Fournitures, matériaux & équipement	661,942	1,291,534	1,460,349
Location	333,825	343,876	297,546
Réparation et entretien	2,270,594	4,930,918	4,607,689
Salaires	1,996,703	2,306,440	2,250,482
Services à contrat	197,698	1,624,170	1,291,765
Services publics	2,362,904	2,959,755	2,314,974
	<u>8,325,000 \$</u>	<u>14,001,104 \$</u>	<u>12,779,267 \$</u>
Opérations - transport			
Amortissement	3,648 \$	2,217 \$	3,411 \$
Avantages sociaux	394,155	360,429	368,524
Déplacement & formation	54,935	12,353	31,208
Fournitures, matériaux & équipement	993,575	834,518	762,279
Salaires	1,647,447	1,500,086	1,540,401
Transport à contrat	7,206,240	7,941,584	6,924,625
	<u>10,300,000 \$</u>	<u>10,651,187 \$</u>	<u>9,630,448 \$</u>
Opérations - techno			
Avantages sociaux	85,290 \$	89,669 \$	80,197 \$
Déplacement & formation	28,897	21,360	18,947
Fournitures, matériaux & équipement	258,397	218,260	617,575
Salaires	352,416	372,487	331,484
	<u>725,000 \$</u>	<u>701,776 \$</u>	<u>1,048,203 \$</u>
Initiative du CSAP			
Avantages sociaux	241,766 \$	209,249 \$	219,965 \$
Déplacement & formation	86,839	35,553	8,537
Fournitures, matériaux & équipement	63,244	60,963	5,975
Salaires	1,088,046	904,667	954,171
Services professionnels	70,106	124,792	56,325
	<u>1,550,000 \$</u>	<u>1,335,224 \$</u>	<u>1,244,973 \$</u>
Élaboration de programme			
Avantages sociaux	94,912 \$	53,562 \$	47,708 \$
Déplacement & formation	128,272	21,344	14,023
Fournitures, matériaux & équipement	92,268	175,822	46,333
Salaires	1,334,549	770,850	703,512
	<u>1,650,000 \$</u>	<u>1,021,578 \$</u>	<u>811,576 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

2022

2021

	<u>12 mois Budget</u>	<u>12 mois Actuel</u>	<u>12 mois Actuel</u>
CPRP			
Avantages sociaux	82,940 \$	65,599 \$	80,662 \$
Déplacement & formation	11,439	2,573	1,410
Fournitures, matériaux & équipement	109,558	101,262	116,265
Salaires	571,063	545,590	555,382
	<u>775,000 \$</u>	<u>715,024 \$</u>	<u>753,719 \$</u>
Programme de prématernelle			
Avantages sociaux	761,937 \$	343,349 \$	305,046 \$
Déplacement & formation	33,091	13,325	583
Fournitures, matériaux & équipement	1,013,107	534,173	418,272
Salaires	3,294,186	1,559,990	1,318,848
Services à contrat	2,887,678	1,323,768	1,156,100
	<u>7,990,000 \$</u>	<u>3,774,605 \$</u>	<u>3,198,849 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2022	2021
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Coûts des immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	908,734 \$	908,734 \$
Solde, à la fin de l'exercice	<u>908,734 \$</u>	<u>908,734 \$</u>
Amortissement cumulé		
Solde, au début de l'exercice	433,483 \$	405,392 \$
Amortissement	25,663	28,091
Solde, à la fin de l'exercice	<u>459,146</u>	<u>433,483</u>
Valeur comptable nette	<u>449,588 \$</u>	<u>475,251 \$</u>
Valeur comptable nette		
Solde, au début de l'exercice	475,251 \$	503,342 \$
Solde, à la fin de l'exercice	449,588	475,251
Diminution dans la valeur comptable nette	<u>25,663 \$</u>	<u>28,091 \$</u>